

Adresse des membres du tribunal du district de Moulins (Allier) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des membres du tribunal du district de Moulins (Allier) félicitant la Convention pour avoir sauvé la patrie, lors de la séance du 22 thermidor an II (9 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 369;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_23025_t1_0369_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Législateurs, plus les dangers de la patrie ont été imminents, plus vous devez en ce moment déployer d'énergie. Surveillez les ambitieux et les intrigans, et frappez avec la vivacité de la foudre toutes les têtes qui tenteraient de s'élever au-dessus du niveau de l'égalité.

Et vous, braves Parisiens, continuez à veiller à la conservation du dépôt sacré qui vous est confié, et vous continuerez à bien mériter de la patrie.

Quant à nous, législateurs, étrangers à toutes les factions, nous n'aurons jamais pour point de ralliement que la Convention nationale, et pour guide que la loi.

COLIN (*agent nat.*), André BAUDOT (*off. mun.*), JORDANY (*off. mun.*), FRANÇOIS (*subst. de l'agent nat.*), BRION (*comm^{re} nat.*), NOBERT (*off. mun.*), MOREAU (*off. mun.*) [et environ 330 autres signatures].

p

[*Les sans-culottes de la sté popul. de Monton* (1) à la Conv.; s.d.] (2)

Représentans du peuple,

Honneur et gloire à la représentation nationale; la liberté publique a été menacée; les tyrans ont vécu.

La France vous a confié ses foudres vengeuses; continués de les diriger sur les têtes coupables. Qu'aucune réputation ne serve désormais de paratonnerre, que *Manlius* sauvant Rome reçoive les témoignages de la reconnaissance publique! que *Manlius* traître à sa patrie soit précipité de la Roche tarpéienne!

L'infâme Couthon né dans notre district eut notre amitié et notre estime tant que nous l'avons cru vertueux; le masque tombé, il ne nous reste de nous que l'opprobre, le mépris, l'indignation et l'horreur que ses exécrables forfaits nous inspirent; et l'annonce de son supplice a été pour nous un jour de fête.

Tels sont les sentiments des sans-culottes de la société populaire de Monton qui ne cesseront de se rallier autour de la Convention, et de faire de constans efforts pour le triomphe de la liberté et la chute des tyrans.

SAMY (*présid.*), MARNAT (*secrét.*), BOHAS (*secrét.*), TIXIER, THOUARD, autre TIXIER, LAMUR, FEYDIN, MARNAT père, DURIF, BARBARIN, autre MARNAT, autre TIXIER, V. ISEL, MARTIN, BOUDET, FAURE, autre BARBARIN, DUPONT, autre DURIF, LEPLLOT, M. GILLET (*secrét.*), LAERGNE, YSEL, S. TRINTOU, GARDET, DOURIF (*gendarme*), L'HERMITTE, VERRIER-TATOU, autre TIXIER.

q

[*Les membres composant le tribunal du distr. de Moulins* (1) aux représentans du peuple à la Conv.; Moulins, 14 therm. II] (2)

Fondateurs de la liberté française,

Voilà le grand livre immortel des actions qui vous ont mérité ce glorieux titre.

Vous avez fait justice du dernier de nos tyrans et de toute la suite de ses satellites. Vous avez émancipé le peuple. Vous nous avez délivrés des prêtres, les plus dangereux ennemis de l'humanité; l'encens du fanatisme n'infectera plus nos temples; à leur place vous y avez inoculé la raison, et son temple pour nous humilier devant l'Être suprême, et réfléchir sur l'immortalité de l'âme. Vous avez brisé tous les sceptres de ces tyrans subalternes appelés nobles. Ce sont là des services qui méritent la reconnaissance des vrais républicains.

De nouveaux monstres viennent d'attenter à votre ouvrage et à la souveraineté qui n'appartient qu'au peuple, et, pour consommer leur crime, ils avoient conçu l'horrible projet de vous poignarder et de vous assassiner. La France entière a été sur les bords du précipice, et, au moment de prendre un deuil général, l'allégresse a succédé à la désolation. Notre ange tutélaire l'a encore sauvé de la rage des tyrans, des despotes et des traîtres, ou, pour mieux dire, ce sont vos vertus républicaines, le désintéressement, la simplicité des mœurs, et la force de tête qui, en vous sauvant, nous ont sauvés.

Allons, courage, braves défenseurs de la liberté! Chacun de vous est en droit de prendre Cincinnatus pour patron.

Quant à nous, nous ne voulons reconnoître d'autre autorité que celle de la Convention, et d'autres législateurs que les vrais montagnards: nous le jurons, parce que nous nous sentons nés pour l'indépendance. S. et F.

DESBOUIS-SALBRUNE (*présid.*), PINOT, PIRON, AURELLE, CLEMENT, PERROTIN (*comm^{re} nat.*).

r

[*La sté popul., le conseil g^{al}, le c. de surveillance et la comm. de Viry-Châtillon* (3) à la Conv.; Viry-Châtillon, 20 therm. II] (4)

Citoyens représentans,

Le peuple françois est rendu à la liberté, qu'un usurpateur astucieux lui avoit ravie par le plus affreux despotisme. Ce nouveau Cromwel, qui vouloit marcher à la dictature sur les

(1) Allier.

(2) C 313, pl. 1 246, p. 24. Mention dans *Bⁱⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl^l).

(3) Seine-et-Oise.

(4) C 315, pl. 1 264, p. 29; *J. Perlet*, n° 687 (la gazette signale que la lecture de l'adresse a provoqué les plus vifs applaudissemens et a valu à ses porteurs les honneurs de la séance). Mention dans *Bⁱⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl^l); *J. Fr.*, n° 685.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) C 315, pl. 1 264, p. 27. Mention dans *Bⁱⁿ*, 27 therm. (1^{er} suppl^l).